

TST BT CDT Chargé de Travaux

Initiale
(Nouveau cursus TST 2025)

DIJON

Public(s) (H/F)

Tout public

Le module est accessible aux opérateurs habilités B1T depuis au moins 6 mois sur l'un des ouvrages de type Émergence (EME), Aérien Branchement (AER-BRT), Aérien Eclairage Public (AER-EP), Aérien Réseau (AER-RES), ou Souterrain (SOU).

Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 05/07/2027 au 07/07/2027

Inscriptions du 13/04/2027 au 30/06/2027

Durées

- Durée indicative : 21 Heure(s)

- Durée totale : 21 h (dont 21 h en centre)

Effectif

De 5 à 8

Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 850.00 € TTC

Vos interlocuteurs

Nathalie SKORA-EMONOT
Conseiller(-ère) en Formation
Professionnelle

Tél. : 03 80 54 38 43

nathalie.skora-emonot@ac-dijon.fr

Référent handicap

Elodie LECUYER

Tél. : 06 81 88 96 10

elodie.lecuyer@ac-dijon.fr

Lieu de la formation

GRETA 21

LT Gustave Eiffel

15 avenue Champollion

21000 DIJON

Organisme formateur

GRETA 21

Lycée Hippolyte Fontaine, 20 Boulevard
Voltaire, BP 27529,

21000 DIJON

Siret : 19210018800031

Organisme responsable

GRETA 21

Lycée Hippolyte Fontaine, 20 Boulevard
Voltaire, BP 27529,

21000 DIJON

Siret : 19210018800031

N° d'activité : 26210247721

www.bourgogne-greta.fr

- OBJECTIF(S)

- Comprendre et citer le Rôle et les Responsabilités du Chargé de Travaux.
- Contrôler le bon port des protections individuelles des opérateurs (Chargé de Travaux et Exécutants).
- S'assurer de l'aménagement du chantier et interdire l'accès de la zone aux tiers.
- Identifier et vérifier ou faire vérifier l'intégrité physique et électrique de l'ouvrage.
- Prendre en compte l'Ordre de Travail Sous Tension (O.T.S.T.) et l'accès a? l'ouvrage (I.T.S.T. et A.T.S.T.).
- Identifier les circuits d'électrification.
- Identifier les risques de court-circuit.
- Identifier les risques liés a? l'environnement de travail.
- Valider le processus (niveau 2), ou l'élaborer (niveau 1), et le présenter aux opérateurs.
- S'assurer que les opérateurs ont bien compris leur rôle.
- Préparer, vérifier l'état des outils et du matériel référencés en FT.
- Faire mettre en oeuvre le processus opératoire.
- Assurer la coordination des actions (après accord du Chargé de Travaux) et la surveillance permanente de l'opération TST.
- Assurer que chaque phase TST débute et s'achève sur un état stable, mécanique et électrique de l'ouvrage ; suspendre, reprendre une opération (phase de travail en cours).
- Communiquer avec le Chargé d'Exploitation des aléas de l'opération (incident ou perturbation sur le chantier, remplacement du Chargé de Travaux, modification du schéma d'exploitation).
- Clôturer l'opération et rendre compte à la fin des travaux, à sa Hiérarchie et au Chargé d'Exploitation.

- PRÉREQUIS

Sans niveau spécifique

Le module est accessible aux opérateurs habilités B1T depuis au moins 6 mois sur l'un des ouvrages de type Émergence (EME), Aérien Branchement (AER-BRT), Aérien Eclairage Public (AER-EP), Aérien Réseau (AER-RES), ou Souterrain (SOU).

- CONTENU

- Test de positionnement théorique de la fonction de Chargé De Travaux comportant 20 questions minimum
- Apport théorique spécifique sur la réglementation : FD C18 510 - 1, CET BT, Fiches Techniques BT, cadre réglementaire du Chargé de Travaux.
- Apport théorique sur le rôle et les responsabilités du Chargé de Travaux.
- Quatre exercices de mises en situation pratique par chargé de travaux :
Les exercices pratiques doivent permettre d'assurer une progression pédagogique en faisant réaliser une préparation de niveau 1 puis une préparation de niveau 2. Deux exercices minimums sont réalisés par niveau de préparation. Les exercices s'appuient sur le REX de l'accidentologie connue et sont donc recommandés pour mettre en situation le Rôle et la Responsabilité de Chargé de travaux.
- D'autres exercices pratiques peuvent être envisagés en fonction des installations disponibles sur les plateaux pédagogiques des organismes de formation et des profils des participants.

- MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
- En centre

- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec le référent handicap de la structure en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

- MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Travaux pratiques

- MODALITÉ(S) D'ACCÈS

Admission après visite médicale

Le module est accessible aux opérateurs habilités B1T depuis au moins 6 mois sur l'un des ouvrages de type Émergence (EME), Aérien Branchement (AER-BRT), Aérien Eclairage Public (AER-EP), Aérien Réseau (AER-RES), ou Souterrain (SOU).

- ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Attestation de compétences

Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des participants est réalisée.

L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation.

L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions.

- La gestion de la Préparation Du Travail (chapitre 3 du C.E.T. TST BT).
- Rôle et responsabilité du Chargé de travaux(chapitre 4 du C.E.T. TST BT).
- La gestion de l'Organisation du travail (chapitre 4 du C.E.T. TST BT).
- La gestion du Déroulement du Travail (chapitre 5 du C.E.T. TST BT).

Délivrance d'un avis après formation:

Cet avis ouvre la possibilité pour l'employeur d'habiliter l'opérateur B2T, Chargé de Travaux, au périmètre des types ouvrages ci-dessous sur lesquels l'opérateur est déjà habilité B1T.

- Émergence (EME)
- Aérien Branchement (AER-BRT)
- Aérien Réseau (RES)
- Aérien Éclairage Public (AER EP)
- Souterrain

L'avis favorable délivré à la suite d'un autre module de cette liste permettra à l'employeur d'étendre le périmètre de l'habilitation du CDT au type d'ouvrage concerné.

